



TEVET 5786
DEC-JAN 2026

SCIENCES

מה רבו מעשיך השם

Je ne crois que ce que je vois !

page 02

LITIGE FINANCIER

Les fiançailles rompues

page 04

CACHEROUT

Les produits laitiers

page 05

CHABBAT

Les achats en ligne et Chabbat: part 2

page 06

MA'HCHAVA

La période de Chovavim
et la Brit Mila

page 08

CALENDRIER

10 Tevet

page 10

EDUCATION

L'influence

page 11

MÉDECINE

La vue, un cadeau d'Hachem
part 2

page 13

COUTUME

Fêtons les filles

page 14

Ce magazine est offert :

Hatsla'ha
pour la famille
Mike Moché Krief

Leilouy Nichmat
Dolly Messaouda
bat Marie Krief

Leilouy Nichmat
Raphael Haim Itshak
ben Yossef

מה רבו מעשיך השם Je ne crois que ce que je vois !

SCIENCES

Pr. Daniel Nessim

Si un ami nous dit : « Je ne crois que ce que je vois ! Et Dieu, je ne le vois pas... », on va lui répondre : « Appliques-tu cette règle toujours ? Dans tous les domaines ? ». S'il nous répond « oui », alors voici des arguments pour le faire réfléchir et réaliser qu'il n'est pas cohérent et qu'il y a beaucoup de domaines où il ne voit pas mais croit sans aucune hésitation.

Imaginez deux personnes l'une en face de l'autre, sans aucun obstacle entre elles. Qu'y a-t-il entre elles ? Vous allez me répondre : « rien ! ». Et l'air ? Ce mélange précis de gaz qui permet la vie : environ 70 % d'azote, 21 % d'oxygène, et le reste d'argon, de dioxyde de carbone, d'autres gaz et d'humidité. Ce qui est fascinant, c'est que l'air est partout, car tout ce qui est vivant ne peut pas survivre sans lui. En fait, l'oxygène est vital et on pourrait en vouloir plus de 21 %. Dans les hôpitaux, on donne de l'oxygène aux malades ! Il faut alors savoir que la limite d'inflammabilité de l'oxygène est de 23,5 % ; une concentration supérieure à cette valeur fait que les objets prennent feu plus rapidement, ce qui, malheureusement, se passe dans les hôpitaux, où les incendies sont plus fréquents. Le Créateur le sait et nous a donné le maximum d'oxygène, mais en dessous de la zone de danger. On ne voit pas l'air, mais on sait qu'il existe, car on voit ses effets : on respire !

Et à part l'air, y a-t-il quelque chose d'autre entre elles ? Avec des rayons de soleil, on peut percevoir des particules de poussière suspendues dans l'air. Et le chiffon noirci lorsqu'on nettoie nos meubles. Encore une fois, on ne voit pas la poussière, mais on sait qu'elle existe, car on voit ses effets : le chiffon noirci.

Et à part l'air et la poussière, y a-t-il d'autres choses entre nous ? On se rappelle tous du COVID. Avons-nous vu ce virus qui a une dimension d'un demi-micron ? Non, mais nous y avons cru, car nous avons vu les effets néfastes sur les gens atteints par cette pandémie. On peut dire de même de tous les virus et microbes qui nous ont fait tomber malades. Pire encore, à Tchernobyl il y avait (et il y a peut-être encore) de la radioactivité.



Nous n'avons pas vu la radioactivité, mais nous avons vu ses effets terribles sur ses habitants.

Air, poussière, virus, microbes, radioactivité... est-ce tout ce qu'il y a entre elles ? On allume notre radio ou la télé ; nous avons le Wi-Fi, le Bluetooth et nous recevons des coups de fil sur notre portable : ce sont des exemples d'ondes électromagnétiques qui nous côtoient tout le temps ! Voyons-nous les ondes électromagnétiques ? Non, mais nous y croyons, car on voit leurs effets. Pourquoi le dentiste sort-il de la salle lorsqu'il nous fait une radiographie ? Il sort, car une longue exposition aux rayons X est dangereuse. Nous ne voyons pas les rayons X, mais nous y croyons, car on voit la radiographie.

À ce point-ci, le « rien » est bien rempli. Y a-t-il plus ? Nous écoutons de la musique. Voyons-nous les ondes sonores ? Non, mais nous y croyons, car la musique est superbe. Il y a des ondes ultrasonores que l'on n'entend pas, mais que des animaux (chiens, chauves-souris, etc.) peuvent entendre. Aux États-Unis, il y avait une marque de viande pour chiens qui, chaque fois que sa publicité passait à la télé, les chiens couraient vers la télé et regardaient la pub avec un air alléché. Les patrons pensaient que leur chien aimait cette viande et l'achetaient. Jusqu'à ce qu'on a trouvé que le fabricant avait inséré des messages ultrasonores dans la bande sonore que seuls les chiens entendaient (mais pas les humains). Et on a récemment découvert que les plantes communiquent avec des ultrasons.

Est-ce fini, ce « rien » entre elles ? On voit la lumière avec ces magnifiques capteurs que le

Créateur nous a donné et qu'on appelle les yeux. Mais si on voit, ça veut dire que des photons arrivent sur notre rétine. Pouvons-nous voir un photon ? Non, personne n'a vu un photon. C'est une discussion scientifique si la lumière est une onde ou des particules¹.

Alors, on croit tous à l'air, à la poussière, aux virus et microbes, à la radioactivité, aux ondes électromagnétiques, aux ondes sonores et aux photons — et pourtant on ne les voit pas ! Et ils sont tous ici, entre ces deux personnes, l'une face à l'autre !

Tout ce qui précède est totalement scientifique et nous montre clairement qu'on croit à beaucoup de choses sans les voir. Mais, pour tous ces exemples, on voit leurs effets. Est-ce possible que, même si l'on ne peut pas voir Dieu, on voie Ses effets ? On va y revenir.

Pouvons-nous donner d'autres exemples de choses auxquelles on croit, mais que l'on ne peut pas voir ? La science actuelle nous dit qu'il y a des atomes qui contiennent des protons, des électrons et des neutrons². Même si l'on est capable de voir les atomes avec des microscopes électroniques hyperpuissants, on ne peut pas voir les électrons³. Et pourtant nous savons qu'ils existent, car il y a des liens chimiques entre atomes grâce aux électrons. Nous savons aussi que les électrons sont très éloignés du noyau (qui contient protons et neutrons)⁴, ce qui fait que l'atome est composé à 99,99 % de vide. Tout scientifique croit que les électrons existent, même s'il ne les voit pas, car il voit leurs effets.

Croyons-nous que l'électricité et l'électronique existent ? Mais bien sûr ! Est-ce évident ? Avons-nous vu des électrons en mouvement dans notre câble électrique ou dans le microprocesseur de notre ordinateur ? Bien sûr que non ! Alors, comment croire à l'électricité et à l'électronique si nous ne voyons pas le mouvement des électrons ? Parce que nous voyons les effets de ce mouvement d'électrons (l'ampoule et l'ordinateur allumés).

Nous sommes maintenant bien équipés pour répondre à notre ami : « Tu ne vois pas l'air,

la poussière, les virus et les microbes, la radioactivité, les ondes électromagnétiques, les ondes sonores, les électrons et leur mouvement dans les circuits électriques et électroniques, et les photons. Et pourtant tu sais qu'ils existent, car tu vois leurs effets. C'est la même chose pour Dieu : tu ne le vois pas, mais tu vois Ses effets. » Voici une très courte liste d'exemples de Ses effets :

- les incroyables merveilles du corps humain (cerveau, œil, oreille, cycle digestif, système cardiovasculaire, système nerveux autonome, mains, pieds, etc.) ;
- toutes les constantes de physique et de chimie ont une valeur très précise qui permet la vie sur terre (réglage fin) ;
- une atmosphère avec un mélange de gaz précisément calibré pour la vie sur terre (la seule planète que nous connaissons avec une atmosphère qui permet la vie) ;
- des phénomènes et des cycles parfaitement synchronisés (pluie, climat, saisons, recyclage) ;
- le miracle de la reproduction (pour l'homme, les animaux et les plantes) ;
- la seule planète à la bonne distance du soleil pour une température qui permet la vie ;
- une graine qui devient un arbre qui donne des fruits qui ont un bon goût et sont nourrissants ;
- une maman qui donne naissance à un joli bébé qui deviendra un adulte ; etc., etc.

Alors, mon cher ami, reconnais et remercie Hakadoch Baroukh Hou qui a tout créé pour toi, qui t'a donné un cerveau capable de reconnaître et de comprendre Ses effets, afin que tu puisses te réjouir, apprécier et goûter à la vie dans ce monde magnifique.

science613miracles@gmail.com



¹ Louis De Broglie.

² Pour simplicité, je ne vais pas parler des particules subatomiques (comme le quark).

³ Par la mécanique quantique et le principe d'indétermination de Heisenberg, on ne sera jamais capable de voir les électrons !

⁴ Ernst Rutherford a découvert ceci en bombardant une feuille très mince d'or avec des particules alfa.

Les fiançailles rompues

LITIGE FINANCIER

Rav Réouven Cohen
Av Beth Dine «Michpat Chalom»



RÈGLEMENT DE LITIGE, RÉDACTION
DE TESTAMENT ET HÉTER ISKA:

06 66 90 51 78
www.michpat-chalom.org

Yoni et Rivka se sont fiancés et fixent la date de leur mariage au 10 Elloul. Ils vont ensemble visiter une salle qu'ils finissent par réserver. Le propriétaire demande d'avancer 10 % de la somme et de signer un contrat dans lequel il est stipulé qu'il faudra, dans tous les cas, payer la totalité de la somme et qu'aucune annulation n'est possible. C'est Yoni qui avance l'argent et signe le contrat.

Au bout de deux mois, Rivka fait savoir à Yoni qu'elle veut rompre les fiançailles, sans donner de raison valable aux yeux de Yoni. Il fait intervenir quelques personnes, en vain : Rivka ne l'apprécie pas assez pour se marier avec lui. Les fiançailles sont rompues. Yoni, déprimé, se retrouve avec une énorme dette, puisqu'il paie le coût de la salle. Il se demande s'il peut imposer ces frais à Rivka.

Réponse :

En payant entièrement la salle, Yoni a en fait payé sa part ainsi que prêté à Rivka — ou à ses parents — la deuxième moitié de la somme. Il est donc évident qu'il doit être remboursé pour ce prêt. Mais Rivka devra aussi couvrir la deuxième moitié, la part de Yoni, ainsi que les frais des préparatifs du mariage.

Développement :

Le Rambam (*Zekhiya Oumatana* 6,24) écrit que s'il est d'usage que le fiancé fasse un repas de fiançailles, la fiancée qui se rétracte devra lui payer tout ce qu'il a déboursé pour cette cérémonie. Le Raavad s'oppose à cet avis et considère qu'il s'agit d'un *grama* (dommage indirect), pour lequel il n'y a qu'un devoir moral de rembourser la perte, et le *beth din* ne pourra pas l'y obliger.

Le Choul'han Aroukh (*Even Ha'ezer* 50,3) ne rapporte que l'avis du Rambam. Bien que le Knesset Haguedola affirme que seul le Rambam est de cet avis, la grande majorité des poskim (Radvaz 4,10 ; Tachbets 2,166 ; Aroukh Hachoul'han 50,20) le retiennent.



Mais il semble que, dans notre cas, même le Raavad serait d'accord qu'il faut contraindre Rivka à payer les frais de la salle. En effet, dans le cas cité par le Rambam, les dépenses du fiancé, bien que d'usage, n'ont pas été explicitement demandées par la fiancée ou par sa famille. Dans notre cas, par contre, Yoni et Rivka ont cherché ensemble à réserver une salle. Yoni a déboursé l'argent à la demande de Rivka, et il est clair qu'elle doit payer sa part, plus celle de Yoni, puisqu'elle a rompu leurs fiançailles sans raison justifiée.

C'est ce qu'écrit Rabbi Akiva Eiger (*Responsa* 1,134), qui assimile cela à un homme ayant promis de prêter de l'argent et qui devra payer (*dina degarmi*) les frais de rédaction du contrat s'il se rétracte (*Sma'* 39,46).

Mais il faut préciser que si Rivka s'est rétractée pour une raison valable, comme par exemple un vice caché chez son fiancé, elle ne sera pas tenue de payer les frais engagés.

Les produits laitiers

CACHEROUT

Franck Delache



Tout le monde connaît le slogan : « Les produits laitiers sont nos amis pour la vie ». Mais nous avons d'autres amis pour la vie : la Torah est comparée au lait, et ses paroles nous construisent, nous renforcent chaque jour et donnent un sens à notre vie.

Les produits contenant du lait et ses dérivés sont omniprésents dans l'alimentation moderne, souvent industrielle : chocolats, gâteaux, céréales, pains, sorbets et même médicaments. Nous allons tenter de mieux comprendre les questions de cacherout qui se posent pour ces différents types de matières premières. Évidemment, d'autres ingrédients problématiques peuvent être présents, et les procédés de fabrication doivent également être validés. Nous considérons que tous ces points ont été résolus et que la seule question qui demeure est celle de l'autorisation ou non des produits lactés.

Le décret rabbinique interdisant la consommation du lait trait sans la surveillance d'un Juif est bien connu. Il prend sa source dans le *Talmud Avoda Zara* 35b. Un Juif digne de confiance doit s'assurer qu'il n'y a que du lait d'animaux cachères. La question de savoir si cet interdit continue à s'appliquer lorsque le risque de mélange (avec le lait d'un animal impur) est écarté a fait l'objet d'un grand débat chez les décisionnaires anciens et modernes (*Chakh, Radbaz, Péri 'Hadach, Aroukh Hachoul'hah, Min'hat Yits'hak, 'Hatam Sofer...*). De même, certains ont évoqué l'idée que, de nos jours, le contrôle de l'État garantissant la nature du produit commercialisé vaut surveillance ('*Hazon Ich, Iggerot Moché*), et cet argument serait valable

soit théoriquement uniquement, soit en cas de réelle force majeure, soit concrètement. Tout cela a déjà fait l'objet de nombreux exposés : tous les points de vue ont été exprimés, et chacun a pu se faire son idée et/ou consulter son Rav pour trancher. Nous allons plutôt traiter, dans cet article, du statut des produits dérivés du lait.

Le beurre



La fabrication du beurre est des plus simples: une action mécanique (barattage) permet de séparer les graisses du lait. Cette matière grasse est ensuite travaillée pour former des blocs de beurre. La particularité du beurre est qu'il est impossible de le fabriquer à partir du lait d'un animal non cachère : celui-ci n'est pas assez gras pour permettre d'obtenir ce produit. Par conséquent, de nombreux avis considèrent que le beurre n'est pas concerné par la guezéra du lait d'un non-Juif.

Le *Choul'han Aroukh* (Yoré Déá 115,3) tranche que tout dépend de la coutume locale : dans un endroit où l'on a l'habitude d'autoriser le beurre des non-Juifs, il n'y a pas lieu de s'y opposer. Dans un endroit où l'on ne le consomme pas, il faudra respecter cette position. Un voyageur devra suivre le *minhag hamakom*.

De nos jours, de nombreuses communautés (notamment en Érets Israël) ne consomment que du beurre fabriqué à partir de lait surveillé. Ces dernières années, à la suite d'une pénurie locale, plusieurs beurres ont été importés de l'étranger, et ils portent souvent la mention « Pour les consommateurs de beurre non surveillé ». D'autres communautés (c'est souvent le cas en 'houts laarets, où le 'halav chamour est plus rare) ont pris l'habitude, depuis des générations, de consommer les beurres à base de 'halav akoum. Même dans ce cas, il est fréquent que les industriels ajoutent des matières grasses, des émulsifiants, des arômes ou des colorants. Il faudra s'assurer que le produit final reste cachère.



La poudre de lait

Au-delà du débat que nous avons évoqué sur le lait, lorsque l'on a la certitude qu'il ne provient que d'animaux cachères, plusieurs poskim considèrent que c'est uniquement sur le lait lui-même que la question se pose, car c'est sur lui que la guezéra des 'hakhamim a été prise. Mais le lait en poudre n'est pas concerné, et il serait donc autorisé, même pour ceux qui interdisent le 'halav stam.

Cet avis a été développé par Rav Tsvi Pessa'h Frank (*Har Tsvi*, YD 113) et repris par Rav Waldenberg (*Tsits Eliézer* 16,25). Le 'Hazon Ich pencherait aussi pour cette autorisation (YD 41,4), mais nombre de ses élèves (dont Rav Moché Sternbouh) témoignent que cela ne concerne que les malades. En revanche, d'autres *rabbanim* pensent que le décret rabbinique s'applique également à la poudre de lait, notamment Rav Wozner (*Chevét Halévi* 4,86 et 5,59) et Rav Mordekhaï Éliahou (*Maamar Mordekhaï* 1, YD 4).

Par conséquent, un consommateur *méhadrin* évitera généralement les produits contenant de la poudre de lait. Les produits surveillés qui en contiennent précisent qu'ils sont destinés aux consommateurs de *avkat 'halav nokhri* (poudre de lait non surveillée).

Dans la seconde partie de cet article, nous étudierons les fromages et les sous-produits de l'industrie fromagère : le lactosérum (également appelé caséine, protéines de lait, etc.)

Les achats en ligne et Chabbat: part2

CHABBAT

Rav Haim Bloede

Introduction:

Dans l'article précédent, la Techouva de Rabbi Akiva Eiger nous a menés à la conclusion que programmer la validation d'un achat pendant Chabbat est interdit, et ce même si le geste d'acquisition (Kinyan) était déjà accompli. On peut raisonnablement en déduire que ce ne sont pas uniquement les négociations que nos sages ont interdites, mais aussi le fait même qu'un achat devienne effectif pendant Chabbat. On peut aussi le déduire du fait que selon Rashi et le Rambam, le commerce n'est pas interdit à titre de *Daber Davar*, c'est-à-

dire à titre de parole interdite, mais de peur que si l'on autorise le commerce, certains en viennent à écrire.

En conséquence, on peut se demander s'il est autorisé d'effectuer une commande en ligne pendant la semaine, si elle risque d'être livrée pendant Chabbat.

Il faut, pour cela, se demander à quel moment considère-t-on un achat en ligne comme réalisé, à quel moment l'acheteur est-il décrit comme propriétaire de l'objet.



Analyse :

Toute analyse d'un tel sujet nécessite deux étapes : il nous faut d'abord clarifier la Halakha telle qu'énoncée par nos Maîtres. Puis, il nous faut examiner le cas qui nous occupe afin de le faire correspondre judicieusement à la Halakha.

Un des versets de référence concernant les achats se trouve dans le livre de Vayikra : « Si donc tu fais une vente à ton prochain, ou si tu acquiers de la main de ton prochain, ne vous lésez point l'un l'autre »⁵.

La Guemara⁶ en fait la lecture suivante : Rav Yitshak bar Nahmani dit au nom de Resh Lakish au nom de Rabbi Oshaya que si un juif donne de l'argent à un non-juif pour acheter sa bête, il en fait de suite l'acquisition, même si le juif n'a pas trainé la bête, et cette bête est concernée par les lois relatives au premier-né⁷...Abayé explique : « il est écrit 'de la main de ton prochain', de la main de ton prochain juif, tu acquiers en trainant l'objet ou l'animal, par contre d'un non-juif tu n'acquiers pas en trainant mais en payant ». Plus loin, on trouve l'affirmation suivante : de la même manière qu'entre juifs, un seul mode d'achat est valide, de même entre juif et non-juif, un seul mode d'achat est valide.

Pour comprendre ce passage, il nous faut mentionner ici une dispute célèbre⁸. Il est établi que le moyen d'acquérir un bien mobilier est de le trainer, c'est-à-dire que l'acheteur l'emmène dans son domaine, ou bien qu'il le soulève si cela est possible. Payer seul ne constitue pas un achat et

il est possible de se rétracter. Rabbi Yohanan et Resh Lakish sont néanmoins en désaccord :

- Selon Rabbi Yohanan, l'argent est, selon la Torah, le moyen d'acquisition valide et indispensable. C'est pour protéger l'acheteur que les sages ont décidé que l'argent ne pourrait être moyen d'acquérir, mais qu'il faudrait dorénavant trainer l'objet, c'est-à-dire en prendre possession physiquement (Kinyan Meshikha).
- Resh Lakish quant à lui pense que, selon la Torah, payer ne conclut nullement une transaction, il faut en prendre possession physiquement (Kinyan Meshikha), comme il est écrit dans le verset « ou si tu acquiers de la main de ton prochain ».

Le passage précité fonctionne selon Resh Lakish. Selon lui, puisque la Meshikha conclut l'achat entre juifs, c'est donc l'argent qui joue ce rôle entre juif et non-juif.

Mais qu'en est-il d'après Rabbi Yohanan ? Selon l'opinion de Tossefot⁹, Rabbi Yohanan inverse la proposition. Selon la Torah, entre juifs, c'est l'argent qui constitue le moyen d'acquisition. En conséquence, avec un non-juif, il faudra en prendre physiquement possession. Or, la règle générale veut que l'opinion de Rabbi Yohanan prime sur celle de Resh Lakish.

Mais le Rambam semble penser que d'un non-juif, on peut se servir indifféremment de l'argent ou du Kinyan Meshikha pour réaliser l'achat.

Concrètement, l'opinion majoritaire suit celle de Tossefot. Selon eux, l'achat ne sera acté qu'au moment de la livraison, soit en main propre soit dans la boîte aux lettres. Le Choulhan Aroukh¹⁰, lui, semble suivre

5 וַיֹּאמֶר כְּה יַעֲשֶׂה

6 בְּכָוּרֹת דָּבָר יְגִיד

7 Le premier né d'une vache, d'une chèvre ou d'une brebis appartenant à un juif est consacré et doit être donné à un Cohen qui le sacrifiera au Temple de Jérusalem.

8 בְּבָא מִצְיאָה דָבָר מְחִילָה.

9 עֲבוֹדָה זָרָה דָבָר יְגִיד אָמֵר דָבָר רַב אֲשִׁי

10 שְׁלֹחַן עֲרֹךְ יְהָה דָבָר סִימָן קְלִי בְסֻעִיף ב'

l'opinion du Rambam, et l'on pourrait peut-être considérer le paiement par carte comme un paiement en argent, ce qui n'est pas évident.

Cependant, il y a un deuxième élément à considérer, la loi, en vertu du principe bien connu « Dina demalkhuta dina », « la loi du pays est la loi ». En l'absence de loi, la coutume fait aussi loi. Or, il semble que dans les faits, une commande se doit d'être généralement respectée par le vendeur, mais il a néanmoins des échappatoires, une rupture de stock, par exemple. De plus, en cas d'annulation illégale, on ne peut exiger l'objet lui-même mais éventuellement des dommages et intérêts. L'acheteur a, quant à lui, le loisir de se rétracter sous quatorze jours après réception, et ne prend aucune responsabilité sur l'objet en cours de livraison.

Il est donc raisonnable de se demander si la loi ne considère pas une commande à tout le moins comme une acquisition suspendue.

Si l'on tient comme l'opinion des Rishonim¹¹ qu'il faut prendre possession d'un objet pour acquérir, l'achat ne devient effectif qu'au moment de la livraison, ce qui est interdit pendant Chabbat.

Selon le Shoulhan Aroukh, peut-être pourrait-on considérer que l'acquisition a débuté au moment du paiement, mais lui-même

¹¹ עיין ביאור הגר"א חושן משפט סי' קצ"ד אות י"א.

reconnaitra sans doute que l'on ne devient propriétaire qu'au moment de la livraison, ce qui, selon le Hidoush de Rabbi Aquiva Eiger, est aussi interdit.

Conclusion :

De tout ceci, il semble qu'il soit préférable de ne pas passer une commande qui risque d'être livrée pendant Chabbat. Mais, il existe éventuellement deux Koulot. Premièrement, on peut décider de ne pas acquérir ce qui sera livré dans la boîte aux lettres pendant Chabbat¹², ainsi l'achat ne sera effectif qu'à la sortie de Chabbat. Deuxièmement, il semble que jusqu'au mercredi, il soit autorisé de passer commande de toute façon¹³. En tous les cas, il ne faudra pas recevoir la commande en main propre.

NB :

1. Ces sujets nécessitant un pouvoir de décision, que chacun demande à un Rav compétant.
2. Il n'est pas ici question d'une commande où la livraison est prévue explicitement pour Chabbat, ce qui est plus problématique.

¹² עין שות מנהת יצחק ח"ג סי' ל"ד

¹³ עיין רמ"א סי' רמ"ו סעיף א', ובית יוסף סי' רמ"ח, ובהקדמת המשנה ברורה שם.

La période de Chovavim et la Brit Mila

MA'HCHAVA

Rav Betsalel Cohen

Nous entrons, dans quelques jours, dans la période de *Chovavim*, acronyme des parachiot *Chemot*, *Vaera*, *Bo*, *Béchala'h*, *Yitro*, *Michpatim*, parachiot retraçant l'exil et la sortie d'Égypte jusqu'au don de la *Torah*. Chaque année, en se plongeant dans chaque paracha, l'on a la possibilité de la vivre à l'instant présent et de déceler le message qu'Hachem veut nous transmettre cette semaine.

Le Ariza'l nous dévoile que lorsque nous lisons ces parachiot traitant du fondement (*yessod*) du *Klal Israël* et de sa naissance, nous pouvons nous-mêmes nous reconstruire et renaître. Ces semaines sont donc propices

pour réparer les fautes commises avec le membre de la *Brit Mila* et particulièrement celle de *hach'hatat zera levatala*.

Pour comprendre ce lien que nous dévoile le Ariza'l, nous allons d'abord essayer de comprendre la mitsva de la *Brit Mila* et la *avera de hach'hatat zera levatala*.

La mitsva de la *mila* est une *brit* (alliance) par laquelle nous devons nous lier à Hachem. Le Ramban explique que le but de cette mitsva est qu'il y ait un rappel direct, sur ce membre des envies et de la faute, de ne l'utiliser que dans la mitsva pour se lier à sa femme. Ce

membre, étant canalisé vers sa fonction, permet d'établir un lien d'amour avec sa femme au point d'arriver à une véritable unité, perdurée par les fruits de cette union.

Comme l'explique le *Réchit 'Hokhma*, ce n'est qu'en établissant cette relation d'amour que l'on peut établir un lien d'amour avec Hachem. C'est pourquoi *'Hazal* nous enseignent (*Sota* 17a) que si l'homme et la femme sont méritants, la *Chékhina* réside entre eux : en s'unissant à sa femme, l'homme s'unit à Hachem, et cette association entre les trois s'éternise avec la naissance des enfants.

Le *'Hazon Ich* décrit ce lien comme étant le but ultime de la création : se lier à Hachem avec son corps et ses sentiments. David Hamélekh appelle cette dimension « *Mibessari e'heze Eloka* – de ma chair je perçois Hachem ».

Pour faciliter ce lien, Hachem a créé dans ce membre une attirance à cette union qui pousse naturellement l'homme à établir ce lien avec son épouse et ainsi avec Hachem. Seulement, cette attirance contient un danger : ne pas l'utiliser comme un moyen de liaison, mais comme un plaisir purement corporel en soi, dénué de tout lien, en s'imaginant y trouver un intérêt et un plaisir. L'homme se perd ainsi dans des plaisirs vains et s'écarte du véritable plaisir : celui d'une relation avec Hachem.

Mais au-delà de cela, l'homme détruit littéralement son être en transformant un acte de liaison et d'expression d'amour en un simple plaisir physique égoïste : c'est en cela une *hach'hatat habrit*, une destruction de ce moyen de liaison avec Hachem.

C'est ce que l'on dit dans la *berakha* du *kidouch* de la *Brit Mila*, dans laquelle l'on loue Hachem pour ce lien et Lui demandons de nous protéger de *hach'hata* : « Qui a sanctifié l'ami (*yedid*) depuis le ventre (qui a établi ce lien grâce à ce membre), et une partie de sa chair Il a fixée (de retirer, et en cela) ses descendants Il a marqués par un signe (rappel) de lien de *kedoucha* ; par le mérite de cette mitsva, Dieu vivant, notre part¹⁴, notre protecteur, ordonne de préserver l'amitié du *zera kodesh* charnelle¹⁵ de destruction pour cette alliance placée dans notre chair. *Baroukh Ata Hachem, koret habrit* – qui a scellé l'alliance. »

¹⁴ On appelle ici Hachem par ce titre, car grâce à la *brit mila*, on s'unit à sa femme et à Hachem de sorte à ne faire plus qu'un.

¹⁵ Nous avons une yédidout chéer (une amitié charnelle) avec Hachem et notre semence est quelque chose de *kadosh* réservé pour ce lien.



La gravité de cette faute de *hach'hatat zera levatala* est donc la destruction de la *tsourat adam* (forme humaine), nécessaire à la réalisation de son essence : se lier à Hachem.

Le *Klal Israël*, pendant l'esclavage d'Égypte, s'attelle à se débarrasser de toute sa forme humaine entachée par la faute d'Adam Harishon pour renaître et la reconstruire telle qu'elle a été conçue, en entrant dans le service d'Hachem et en recevant la *Torah*.

De même, durant cette période de *Chovavim*, nous pouvons nous aussi renaître et reconstruire notre *tsourat adam*¹⁶. Au sens littéral, *Chovavim* signifie « voyous »¹⁷ (tiré du verset *Chouvou banim chovavim* – « Revenez, enfants rebelles », dit Hachem), car en effet, cela vient désigner cette faute et notre travail de réparation nécessaire pour reconstruire notre forme humaine, créée à l'image d'Hachem, afin de pouvoir nous consacrer à notre but ultime : nous lier à Lui, corps et âme.

¹⁶ Et comme nous enseignent nos sages nous réalisons la destruction de cette salissure en redoublant d'efforts dans l'étude de la Torah durant cette période, le Zohar compare l'esclavage d'Égypte au labeur dans l'étude de la Torah.

¹⁷ Nous retrouvons ce principe dans l'histoire de chéh'ém qui a vu la fille de Yaakov et au lieu de s'élever vers la kédoucha qu'il y avait en elle il la rabaisse vers lui pour en profiter physiquement. Les enfants de Yaakov lui reprochent de ne pas avoir fait la *mila* c'est à dire ne pas avoir préserver cette kédoucha pour se lier à Hachem à travers elle. C'est Yossef représentant de *midat yessod* (qui garde sa *brit* face à la femme de Potifar) qui va hériter la terre de chéh'ém et se marier à Osnat sa fille conçue avec Dina pour réparer tout cela (chéh'ém a la valeur numérique de *chovavim*).

10 Tevet

CALENDRIER

Le saviez-vous ?

Notre calendrier nous demande de jeûner à plusieurs reprises dans l'année :

- Le Yom Kippour : 10 Tichri. C'est le seul jeûne qui figure dans la Torah, d'où son importance.
- Le Ticha béav : 9 av. Nous jeûnons en ce jour, (essentiellement) en souvenir de la destruction des 2 temples, ayant eu lieu, le même jour de l'année (à 490 ans d'intervalle)
- Le 17 Tamouz : Nous jeûnons en cette date, à cause (notamment) de la destruction de la muraille de Jérusalem, avant celle du Temple.
- Le jeûne de Guédalia : 3 Tichri : Nous jeûnons en ce jour, car Guédalia ben A'hikam a été tué ce jour-là. Il était un descendant de lignée royale et a été nommé par Nabuchodonosor pour diriger le peuple resté à Jérusalem pendant l'exil juif de Babylone. Il fut assassiné par Ichmaël ben Netanya, lui-aussi descendant de lignée royale, lorgnant également ce poste. Cet assassin tua également un grand nombre de juifs ce jour-là.



- Le 10 Tevet : Nous jeûnons en ce jour, parce que le siège de Jérusalem menant à la destruction du 1er Temple, débute à cette date. Ainsi, le siège est le début de la catastrophe et la preuve que les différents avertissements du prophète Jérémie étaient concrets.
- Le jeûne d'Esther : 13 Adar : Il s'agit d'un jeûne à connotation joyeuse, puisqu'il symbolise le miracle qui a été celui des juifs de cette époque dans la ville de Suze. Alors que le décret de Haman d'assassiner tous les juifs a été promulgué, Esther demande aux juifs de jeûner pendant 3 jours. Hachem sauve les juifs de Haman qui sera pendu. Nous jeûnons en souvenir de leur jeûne.

Ce qui change dans la prière :

- On ajoute le texte « anénou » dans la amida.
- Nous lisons des supplications spécialement écrites en lien avec ce jour.
- Nous lisons dans le séfer Torah la section spécifique aux jeûnes de « Vayé'hal Moché ».
- Nous relisons ce texte de la Torah également dans la prière de Min'ha.
- Certains lisent même une haftara à Min'ha.
- Dans certains cas, nous pourrons faire birkat cohanim à Min'ha.

Particularité :

- Ce jeûne du 10 Tévet, est le seul pouvant tomber un vendredi. Ceci lui donne une particularité, qui est donc contraire à la halakha habituelle, nous stipulant une interdiction d'entrer dans Chabat en étant à jeûn. Cela nous prouve une importance particulière consacrée à ce jeûne. Il est possible que la raison soit que le prophète Ezéchiel parle de ce jeûne sous l'ordre de Hachem, ainsi : « écris pour moi en ce jour, que Nabuchodonosor a assiégié Jérusalem ». Cette prophétie montre que Hachem donne de l'importance à ce jour en particulier.

- Il a été décrété par les sages post-Shoah, que le jour du 10 tévet serait le Yom Hakadich Halkali (le jour du Kaddich généralisé). En Israël mais aussi dans certaines communautés européennes, on multiplie les 'hachkavot' ou 'yortseit' afin de rappeler le souvenir des victimes de la Shoah. Ce jour a été préféré au Yom Hashoah, car ce dernier a été institué pendant Nissan, mois lors duquel, il est interdit de porter le deuil.

Dates à connaître :

- En 3205 (- 555), le roi San'héryiv exile et disperse les 10 tribus du royaume d'Israël, ne laissant que les tribus de Yéhouda et Binyamine en Israël. Le roi de Yéhouda de l'époque n'était autre que le roi 'Hizkiya.
- 10 Tevet 3336 (-424) : Début du siège de Jérusalem opéré par Nabuchodonosor.
- 9 Tamouz 3338 (-422) : Brèches dans les murailles de Jérusalem et entrée de l'armée Babylonienne dans la ville.
- 9 Av 3338 (-422) : Destruction du 1er Temple par Nabuchodonosor.
- En 3408, construction du 2nd Temple.

Nabuchodonosor :

- Nabuchodonosor a rêvé des différents exils du peuple Juif. Il a rêvé de la fameuse statue contenant plusieurs matériaux. La tête était en or et représentait l'exil Babylonien, car son règne était mondial et le plus prestigieux.
- Hachem lui a donné le prestige de le faire régner également sur les bêtes sauvages et les oiseaux.



- Il s'est considéré comme un dieu et a d'ailleurs fait une statue à son effigie et obligea tout le monde à s'y prosterner. Hanania Mishaël et Azaria furent jetés dans la fournaise, car ils refusèrent de se prosterner. Un miracle se produisit et ils ressortirent indemnes.
- Il loua Hachem à la suite de ce miracle, de manière extraordinaire.
- Il a régné pendant 45 ans.
- Les prophètes annoncèrent la destruction du Temple par Nabuchodonosor.
- Yéhoyakim le roi de Judée aura été l'esclave de Nabuchodonosor pendant 3 ans, avant sa mort.
- Le roi Yéhoyakhin, le fils de Yéhoyakim fut envoyé prisonnier en Babylonie.

L'influence

EDUCATION

Rav Ephraim Perez

Qu'est-ce que l'influence ? Il en existe deux types : l'influence active et l'influence passive.

L'influence active consiste en ce qu'une personne dit à son prochain : « Viens, faisons ceci ou cela », et cherche à le convaincre, l'incitant à accomplir ce qu'elle lui demande — que ce soit dans un sens positif ou négatif. L'autre pourra l'écouter ou non.



L'influence passive, en revanche, ne passe pas par la parole : l'un ne dit rien à son ami et ne l'invite pas à agir de telle ou telle manière. Mais le simple fait que l'un voie, entende ou ressente certains comportements ou attitudes chez l'autre pénètre peu à peu son âme. Cela agit sur la personne sans qu'elle en ait conscience, et ce n'est qu'avec le temps que les résultats apparaissent — pour le meilleur comme pour le pire.

Ainsi, l'influence passive est plus puissante que l'influence active, car l'influence passive agit presque toujours, tandis que l'influence active ne garantit pas que l'autre sera réellement influencé.

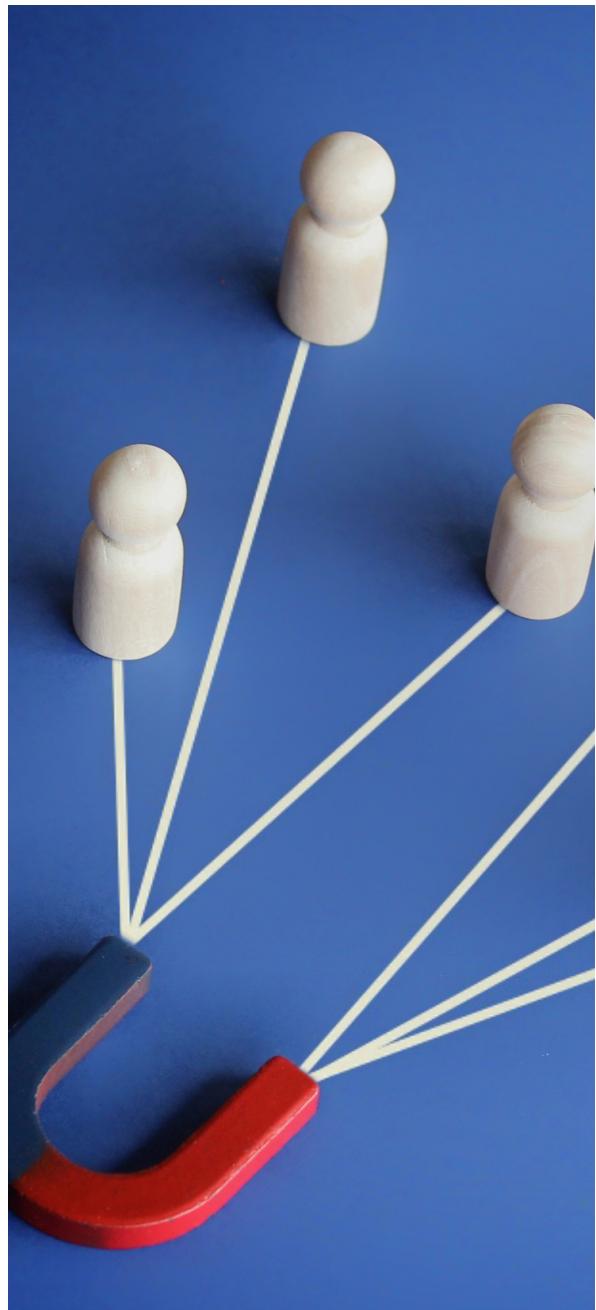
C'est pourquoi, très souvent, nous ne remarquons pas les effets d'une influence au moment même où elle s'exerce, mais seulement plus tard.

Il arrive parfois que l'on voie des enfants qui, à un certain moment de leur vie, deviennent véritablement des êtres en pleine élévation spirituelle — et pas nécessairement issus de familles pratiquantes. Lorsqu'on leur demande ce qui a provoqué ce changement, ils racontent avoir vu quelqu'un accomplir un acte, ou avoir entendu une parole qui a transformé leur vie, ou encore avoir simplement été à proximité d'une personne dont la conduite ou les actions ont pénétré leur être intérieur. Et, avec le temps, les effets deviennent visibles.

C'est l'une des raisons pour lesquelles il est si important que les enfants puissent voir de grands maîtres d'Israël : cela peut les marquer pour la vie, même s'ils n'ont jamais parlé directement avec le Rav, ou même s'ils n'ont pas compris ce qu'il disait. Le simple fait d'être à proximité, de voir — ce sont des choses qui restent gravées pour toujours.

D'un autre côté, une mauvaise influence peut avoir des conséquences très graves. Il arrive que des parents d'un enfant qui s'est éloigné de la voie droite disent : « Nous ne comprenons pas ce qui est arrivé. Nous avons éduqué, investi, donné, nous nous sommes montrés vigilants sur tant de choses, et malgré tout, l'enfant s'est égaré. » Souvent, cette situation est le résultat d'une influence néfaste : quelque chose qu'il a vu ou entendu, qui a pénétré en lui, et qui s'est manifesté plus tard.

Le Rambam enseigne qu'il vaut mieux habiter dans le désert que de vivre à proximité d'un méchant. Or, si l'on réfléchit à ses paroles, on comprend que, dans le désert, il n'y aura pas beaucoup d'éléments essentiels : pas de synagogue, pas de minyan, pas de Séfer Torah,



pas d'école... De plus, la vie y exigera de s'appuyer sur de nombreux accommodements et d'agir souvent en situation de non-ideal. Et malgré cela, tout cela ne vaut pas le risque d'une mauvaise influence. De là, nous comprenons le danger immense que représente une influence négative : toutes les qualités mentionnées plus haut ne serviront à rien si une mauvaise influence vient les annuler.

En tant que parents, nous devons veiller à protéger nos enfants de toute influence néfaste — surtout à notre époque, où ils sont exposés à tant de choses dangereuses. Et, parallèlement, nous devons nous soucier de renforcer l'influence positive qui les entoure, afin de leur donner les garanties et les forces nécessaires pour réussir leur vie spirituelle.

La vue, un cadeau d'Hachem part 2

MÉDECINE

O.S.

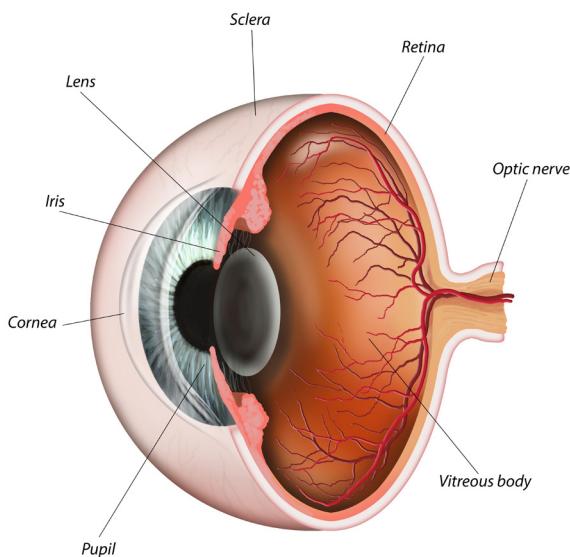
L'œil humain capte, adapte, transforme et transmet la lumière pour la convertir en images nettes, colorées et animées. Le plus fascinant ? Tout cela se fait sans que vous ayez à y penser une seule seconde.

Un objectif plus performant qu'un appareil photo
On compare souvent l'œil à un appareil photo, mais cette comparaison sous-estime sa complexité. Si l'appareil photo se contente de capturer une image fixe, l'œil, lui, ajuste son focus en continu, compense les variations de lumière, corrige les défauts optiques et rafraîchit l'image en permanence, et ce à raison de plus de 60 images par seconde.

La partie antérieure de l'œil est composée de deux lentilles : la cornée et le cristallin. La cornée, ce petit hublot bombé et transparent sur lequel on pose une lentille de contact, mesure environ 11 millimètres de diamètre et un demi-millimètre d'épaisseur (soit moins qu'un cheveu)... Et pourtant, elle concentre à elle seule près des deux tiers de la puissance optique de l'œil, soit environ 44 dioptries. C'est une lentille si fine et si puissante qu'aucune technologie humaine ne parvient encore à l'imiter avec une telle précision et durabilité. Pour obtenir une puissance équivalente en lunetterie, il faudrait une lentille de plusieurs millimètres d'épaisseur.

Une transparence miraculeuse

Pour que la lumière puisse pénétrer sans obstacle, la cornée doit rester parfaitement transparente. Il s'agit d'une prouesse biologique. Pour ce faire, la cornée est dépourvue de vaisseaux sanguins : ceux-ci l'opacifieraient et nous verrions le monde en rouge. Comment alors reçoit-elle de l'oxygène et des nutriments ? Grâce à une double alimentation : à l'extérieur, les larmes la recouvrent d'un film protecteur et apportent oxygène, nutriments et enzymes ; à l'intérieur, l'humeur aqueuse — un fluide circulant dans la chambre antérieure de l'œil — apporte à la cornée ce dont elle a besoin via sa face postérieure. L'humeur aqueuse arrive de son site de production, les corps ciliaires, vers la face postérieure de la cornée grâce à la différence de température entre l'œil et l'extérieur. On parle d'un mouvement de convection du fluide.



Les larmes : un liquide aux pouvoirs multiples

On les croit simples, mais les larmes sont un véritable concentré d'intelligence biologique. Chaque jour, nous en produisons entre 0,5 et 1,5 mL, soit environ 30 litres au cours d'une vie. Leur composition est soigneusement calibrée : trois couches superposées (grasse, eau, mucus) pour lubrifier, hydrater, nourrir et protéger la cornée. Les larmes ne doivent être ni trop fluides pour ne pas s'écouler directement vers les joues, ni trop visqueuses. Chaque clignement de paupière (6 à 10 fois par minute au repos) étale ce film lacrymal comme un essuie-glace parfait. Ce réflexe automatique évite que la cornée ne se dessèche... Ce qui est essentiel, car au bout de dix secondes sans clignement, le film lacrymal commence déjà à s'évaporer.

Trois couches pour une mission

La cornée elle-même est constituée de trois couches : un épithélium en surface, qui peut se régénérer ; un stroma central, qui constitue son épaisseur et sa consistance ; et une couche endothéliale, formée d'une seule rangée de cellules-pompes. Ces cellules régulent avec une précision extrême la quantité d'eau dans la cornée, évitant toute accumulation qui troublerait la vision. Et si elles venaient



à dysfonctionner, ou si leur densité diminuait (normalement, on compte au moins 2 000 cellules par mm² d'endothélium cornéen), la vision deviendrait immédiatement floue. Ce sont les gardiennes silencieuses de la clarté visuelle.

La cornée est également la structure la plus innervée de l'organisme, proportionnellement à sa surface. C'est pourquoi, dès qu'une simple poussière ou même un souffle atteint nos cornées, nous clignons automatiquement et inconsciemment des yeux, à la vitesse de l'éclair.

Il ne s'agit là que de l'une des premières étapes dans le voyage ultra-complexe de l'image à travers l'œil, puis le cerveau. Nous continuerons l'épopée de ce voyage la prochaine fois. En attendant, réfléchissons quelques instants à ce cadeau fabuleux qu'Hachem a placé juste dans la partie la plus superficielle de nos yeux.

Fêtons les filles

COUTUME

Rav Haim Bellity

Il existe un ancien Minhag, établi surtout dans les contrées d'Afrique du Nord mais aussi en Turquie et Grèce, de fêter le septième jour de Hanouka, la fête des filles. On retrouve une trace de cette fête depuis le 18^{ème} siècle et certains vont même jusqu'à dire que cette coutume provient de l'époque du Beth Hamikdash et continua grâce aux Juifs de Djerba qui la perpétrèrent après leur exil.

Cette fête porte plusieurs appellations, comme Roch Hodech Alèvnat (Roch Hodech des filles) ou bien Aïd El-Bnat (la fête des filles). Effectivement, ce jour est aussi Roch Hodech Tevet, même si tous les Roch Hodech sont spécialement fêtés pour les femmes comme dit le Yéroushalmi Taanit (Chap 1,5) puisqu'elles ne travaillent pas pendant ces jours. Le Tour explique au nom de son frère que Roch Hodech était originalement une fête pour les hommes mais leur fut retirée au moment de la faute du veau d'or et confiée aux femmes qui n'avaient pas voulu transmettre leurs bijoux comme écrit Rachi. Enfin, on ne peut pas ne pas voir le lien entre le cycle de la lune et celui d'une femme.



Pourquoi ce jour-là ?

1. Ce Roch Hodech a quelque chose de particulier. En effet, c'est le seul Roch Hodech où l'on récite le Hallel en entier et explique le Rav Meir Mazouz c'est pour cela qu'il fut choisi précisément pour rendre grâce à nos femmes.
2. Le Rav Hananel Hacohen explique par le fait que c'est justement pendant cette période que Yehoudit tua Holopherne et déclencha la révolte des Makabim. Il y a donc lieu de lui rendre hommage ainsi qu'à toutes les autres femmes qui se vouent corps et âme pour le peuple juif en ce Roch Hodech précisément.
3. Mon frère (R. Aryé Bellity) rajoute à cela que pendant Hanouka, on lit généralement la Paracha Mikets où l'on voit qu'Assenat, la fille adoptive de Potifar, sauve Yossef. En effet, après que Yossef fut accusé d'avoir voulu abuser de la femme de Potifar, Assenat va voir son père adoptif et lui raconte la vraie version de cet événement. Potifar, qui semble plus faire confiance à sa fille qu'à sa femme, épargne Yossef de la mort et l'emprisonne seulement, pour sauver l'honneur de sa femme comme raconté dans le Yalkout Chimouni.
4. C'est aussi en ce jour qu'Esther fut choisie à la place de Vachti (Meguilat Esther 2,16) et sauva ensuite le peuple juif.
5. Le Sefer Assaf Hamazkir écrit que c'est en ce jour, qu'Ezra (chap 10,5-12) vérifiait

chaque famille pour savoir qui était marié avec des femmes non-juives et répétait l'obligation de se marier seulement avec des filles juives.

6. D'autres l'expliquent par le Arizal qui écrit que spécialement à Hanouka, les femmes ne travaillent pas pour des raisons Kabbalistiques et donc Roch Hodech Hanouka il y a doublement lieu de fêter les filles.

Comment la fêtait-on ?

En Tunisie, les filles avaient l'habitude, durant cette journée, de se réunir autour d'un repas de fête accompagné de gâteaux au miel. Aussi, les jeunes hommes apportaient ce jour-là un beau cadeau ou des bijoux à leur fiancée et ainsi était aussi la coutume au Maroc. A Djerba, toutes les familles qui avaient une fille faisaient discrètement une fête et invitaient leurs voisines.

D'autres laissaient un jour de vacances aux jeunes filles puis le Rav de la communauté faisait un discours en l'honneur des femmes juives qui ont sauvé notre peuple à de nombreuses reprises. Enfin, en Tunisie, au début du vingtième siècle, ils prirent l'habitude de fêter ce jour-là une Bat Mitsva collective afin de rapprocher toutes les filles juives de notre sainte Torah.

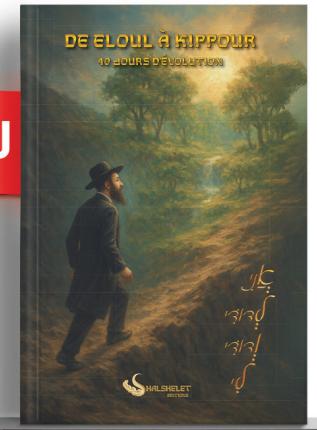




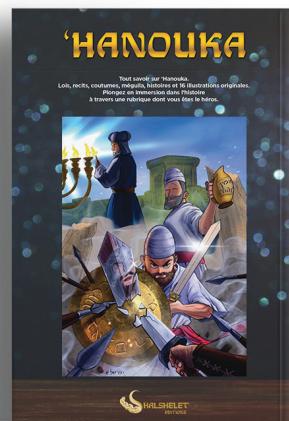
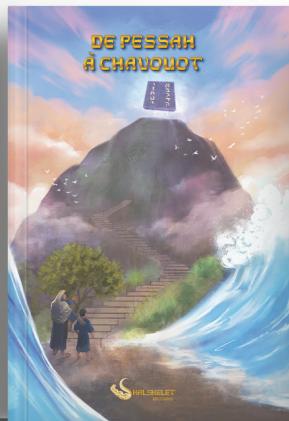
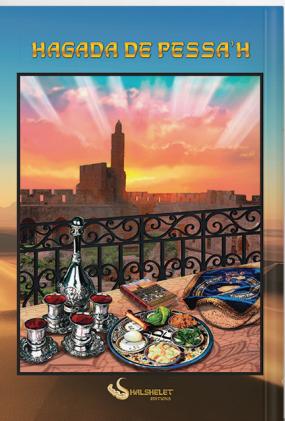
3"02

DÉJÀ PARUS AUX ÉDITIONS SHALSHELET

NOUVEAU



Guemara
Berakhot & Chabbat



Guide
de Yom
Kippour



Michna : Questions/Réponses
Berakhot, Taanit, Méguita,
Moed Katan et 'Haguiga



Paracha
Berechit - Noa'h
Chemot - Vaéra



Magazine



Pour recevoir chaque
semaine par mail
un feuillet riche et varié
abonnez-vous :
www.shalsheletnews.com
shalshelet.news@gmail.com



SHALSHELEDITIONS.COM